RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'INPI a détecté une pièce justificative

et a procédé à son retrait dans le document.

ATTESTATION EMPLOYEUR DESTINÉE À *France Travail*

À remplir par l'employeur et à délivrer au salarié avec son dernier bulletin de paie (Art. R. 1234-9 du C. du T.).

Unédic

ATTENTION, cette attestation doit être transmise par le salarié à France Travail :
- s'il s'inscrit comme demandeur d'emploi et qu'au terme de son inscription l'attestation employeur lui est demandée (le salarié effectuera sa demande sur le site internet de France Travail : www.francetravail.fr);
- s'il est déjà inscrit, dans les 72 h de sa délivrance.

Attestation éditée automatiquement par France Travail le 13/11/2024 10:51. N° d'ordre 241113091259173 N° Réf WSLZ6qrLdLd7I-LNDE2ZuUp - 1

Logiciel utilisé Sage Service Paie - Norme : P24V01 reconstituée à partir des déclarations DSN

1. l'employeur

Nom et adresse :

GALAXIE ISOLATION

67 RUE JOE DASSIN

34080 MONTPELLIER

Téléphone :

Statut juridique :

N° SIRET : 94909230800012

Nombre total de salariés dans l'entreprise au 31.12 écoulé :

Code APE/NAF : 4329A

Nombre total de salariés dans l'établissement au 31.12 écoulé :

Ne rien inscrire dans ce cadre

EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC *(Art. L. 5424-1 du C. du T.).*

☐ Employeur en auto assurance ☐ Employeur ayant conclu une convention de gestion ☐ Adhésion au régime particulier pour les apprentis du secteur public

N° de la convention de gestion :

Code d'affectation : N° interne employeur public :

☐ Employeur ayant adhéré à titre révocable ☐ Employeur ayant adhéré à titre irrévocable

Date d'adhésion : Statut du salarié : ☐ stagiaire ☐ titulaire ☐ non titulaire

2. le salarié

☐ Mme ☒ M

Nom de famille (nom de naissance) : ABBASI

Nom d'usage (nom d'épouse, etc.) : ABBASI

Prénom (s) : ABDELJEBBAR

Adresse : 86 rue de Bari

Code postal : 34080 Commune : MONTPELLIER

NIR (n° de Sécurité sociale) : 1821199350683 Date de naissance : 01111982

Lieu de naissance : KSAR ZAOUIT EL KADI RSSANI

Ressortissant* : ☐ français ☐ UE ☐ EEE ☐ Suisse ☒ hors UE et EEE

Niveau de qualification* : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles Statut cadre ou assimilé : ☐ oui ☒ non

*voir notice

Unédic - DAJ 1240 - (06/24 - men art work - Tous droits réservés

3. régimes de retraite complémentaire du salarié

Cochez la ou les cases concernées

- [x] Régime AGIRC-ARRCO
- [] CRPN
- [] Autres *(précisez)* :
- [] IRCANTEC
- [] CNBF

■ En cas d'affiliation à un régime spécial de sécurité sociale, indiquez la caisse (maladie ou vieillesse) :

■ Le salarié relève-t-il du régime local d'Alsace Moselle ? [] oui [x] non

4. emploi

■ Durée d'emploi salarié du 02052023 au 31102024

■ Date de fin initiale du CDD (à préciser obligatoirement si la date de rupture du contrat est antérieure à la date fixée initialement) 31072023

■ Dernier emploi tenu : MANOEUVRE Dernier lieu de travail (pays) : MONTPELLIER Dépt. 34

■ Ancienneté dans l'entreprise : [] moins d'1 an [] entre 1 an et moins de 2 ans [x] au moins 2 ans

■ Date d'engagement de la procédure de licenciement ou de notification de la démission ou de signature de la convention de rupture conventionnelle :

■ Préavis : [] effectué du au

[] non effectué [] payé du au

[] non payé du au

(motif) :

■ Catégorie d'emploi particulier :

[] travailleur à domicile [] employé de maison [] assistant(e) maternel(le), garde d'enfant

[] autre *(préciser)*

■ Horaire de travail : Heure

- salarié au forfait [] oui [x] non Précisez : [] convention de forfait en heures [] convention de forfait en jours

	hebdomadaire		mensuel		annuel
- dans l'entreprise suite à un accord, une convention collective :		ou	151.67	ou	
- du salarié :		ou	151.67	ou	

- motif en cas de différence : [] travail à temps partiel
[] autre motif *(précisez)* :

Unédic - DAJ 1240 - (06/24 - men art work - Tous droits réservés

4. emploi

■ Nature du contrat : ☐ contrat à durée indéterminée ☒ contrat à durée déterminée

■ Contrat de type particulier : ☐ apprentissage ☐ professionnalisation ☐ CUI-CIE ☐ CUI-CAE

☐ contrat d'engagement éducatif ☐ emploi d'avenir ☐ autre *(précisez)* : _____

■ Périodes de suspension du contrat de travail ni rémunérées ni indemnisées :

☐ Congé sabbatique du _____ au _____

☒ Congé sans solde et assimilé du 22/12/2023 au 30/12/2024

☐ Période de disponibilité des trois fonctions publiques du _____ au _____

☐ Autre période d'emploi ni rémunérée ni indemnisée (désertion dans les armées, suspension pour motif sanitaire...) du _____ au _____

■ Périodes d'absence du salarié au cours des 25 derniers mois de salaire ou 37 derniers mois si le salarié a 53 ans et plus au moment de la fin de contrat :

☐ Arrêt maladie du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

☐ Congé maternité du _____ au _____

☒ Congé paternité du 23/11/2023 au 17/12/2023

☐ Congé d'adoption du _____ au _____

☒ Congés payés pris et financés par une caisse professionnelle du 01/09/2023 au 15/09/2023

☐ Périodes d'activité partielle ou activité partielle de longue durée :

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

du _____ au _____

Unédic - DAJ 1240 - 06/24 - men art work - Tous droits réservés

4. emploi

du ____ au ____

du ____ au ____

du ____ au ____

☐ Autre(s) motif(s) *(précisez le motif, à partir de la liste des motifs réglementaires d'absence du salarié)*

____ du ____ au ____

____ du ____ au ____

____ du ____ au ____

■ Statut particulier : ☐ gérant ☐ administrateur/PDG/DG ☐ mbre/Pdt du Directoire

☐ mbre du Cons. de surveillance ☐ pdt d'une association ☐ mbre d'un GIE ☐ associé/actionnaire

☐ autre *(précisez)* : ____

5. motif de la rupture du contrat de travail

☐ licenciement suite à redressement ou liquidation judiciaire

☐ licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement

☐ licenciement pour motif économique

☐ licenciement pour motif économique suite au refus d'un contrat de sécurisation professionnelle

☐ licenciement pour fin de chantier ou d'opération

☐ licenciement pour autre motif,
(précisez) : ____

☐ autre rupture pour raison économique
(Art. L. 1233-3 dernier alinéa du C. du T.)

☒ fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel
☐ refus de CDI [1]

☐ fin de mission d'intérim

☐ rupture anticipée d'un CDD ou d'un contrat de mission en cas d'inaptitude physique constatée par le médecin du travail

☐ fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur

☐ fin de période d'essai à l'initiative du salarié

☐ rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative de l'employeur

☐ rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative du salarié

☐ mise à la retraite par l'employeur

☐ départ à la retraite à l'initiative du salarié

☐ rupture conventionnelle

☐ prise d'acte de la rupture de contrat de travail

☐ démission

☐ fin de contrat d'apprentissage

☐ rupture pour force majeure ou fait du prince

☐ rupture d'un commun accord d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage

☐ rupture anticipée du CDD pour faute grave

☐ rupture conventionnelle collective

☐ rupture amiable dans le cadre d'un congé de mobilité

☐ rupture dans le cadre d'un accord de performance collective

☐ licenciement du collaborateur parlementaire
(Art. 18 et 19 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017)

☐ démission avec versement d'une indemnité de départ volontaire (fonction publique)

☐ rupture conventionnelle (fonction publique)

☐ autre motif : ____

(précisez le motif, à choisir parmi la liste des motifs de fins de contrat dans la notice)

[1] *Si au terme du CDD ou du contrat de mission intérimaire, vous avez proposé un CDI qui a été refusé, cochez la case "refus de CDI"*

Unédic - DAJ 1240 - 06/24 - men art work - Tous droits réservés

6.1 salaires

Salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du mois au cours duquel intervient la fin du contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 53 ans et plus au moment de la fin du contrat de travail)

	Période de paie		Date de paiement	Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours)	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés	Salaire brut servant aux calculs des droits de l'assurance chômage
	du	au				
	1		2	3	4	5
01	02/05/2023	31/05/2023	31/05/2023	30 heure(s)		365.64
02	01/06/2023	30/06/2023	30/06/2023	40 heure(s)		490.64
03	01/07/2023	31/07/2023	31/07/2023	151.67 heure(s)		1842.94
04	01/08/2023	31/08/2023	31/08/2023	151.67 heure(s)		1847.27
05	01/09/2023	30/09/2023	30/09/2023	70 heure(s)	81.67 heure(s)	823.86
06	01/10/2023	31/10/2023	31/10/2023	40 heure(s)	111.67 heure(s)	508.75
07	01/11/2023	30/11/2023	30/11/2023	40 heure(s)	111.67 heure(s)	508.75
08	01/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	39.67 heure(s)	112 heure(s)	435.49
09	01/01/2024	31/01/2024	31/01/2024	40 heure(s)	111.67 heure(s)	490.78
10	01/02/2024	29/02/2024	29/02/2024	40 heure(s)	111.67 heure(s)	490.78
11	01/03/2024	31/03/2024	31/03/2024	40 heure(s)	111.67 heure(s)	449.46
12	01/04/2024	30/04/2024	30/04/2024	151.67 heure(s)		1853.69
13	01/05/2024	31/05/2024	31/05/2024	70 heure(s)	81.67 heure(s)	936.68
14	01/06/2024	30/06/2024	30/06/2024	151.67 heure(s)		1899.52
15	01/07/2024	31/07/2024	31/07/2024	151.67 heure(s)		1914.40
16	01/08/2024	31/08/2024	31/08/2024	70 heure(s)	81.67 heure(s)	895.17
17	01/09/2024	30/09/2024	30/09/2024	70 heure(s)		880.50
18	01/10/2024	31/10/2024	31/10/2024	151.67 heure(s)		1914.40
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						

Unédic - DAJ 1240 - 06/24 - men art work - Tous droits réservés

6.1 salaires

Salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du mois au cours duquel intervient la fin du contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 53 ans et plus au moment de la fin du contrat de travail)

	Période de paie du 1	au 1	Date de paiement 2	Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours) 3	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés 4	Salaire brut servant aux calculs des droits de l'assurance chômage 5
36						
37						
38						
39						
40						

6.2 primes et indemnités

ATTENTION : les indemnités liées à la rupture du contrat de travail doivent figurer dans la rubrique 6.3.

N'indiquez que les primes versées au cours des 25 ou 37 derniers mois.

	Intitulé de la prime (13e mois, rachat de compte épargne-temps, prime de vacances, prime exceptionnelle liée à l'activité...)	Date de paiement	Montant servant aux calculs des droits de l'assurance chômage
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			
11			
12			
13			
14			

Unédic - DAJ 1240 - (06/24 - men art work - Tous droits réservés

[redacted]

Unédic - DAJ 1240 - 06/24 - men art work - Tous droits réservés

7. authentification par l'employeur

Je soussigné(e), (nom) : Fatmi

(prénom) : Nasreddine

agissant en qualité de :

- [+] chef d'entreprise
- [] directeur
- [] comptable
- [] mandataire liquidateur
- [] gérant
- [] responsable RH
- [] administrateur judiciaire
- [] autre *(précisez)* :

certifie que les renseignements indiqués sur la présente attestation sont exacts et, notamment, le motif de la rupture du contrat de travail qui est, je le rappelle, le suivant : fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel

En cas de rupture conventionnelle, atteste n'avoir pas reçu de refus d'homologation de la convention de la part de la DREETS ou, le cas échéant, de refus de l'inspection du travail.

À Montpellier le : 12 / 11 / 24

Signature



Personne à joindre concernant cette attestation :

Email :

Téléphone :

Cachet de l'entreprise



POUR S'INSCRIRE OU SE RÉINSCRIRE COMME DEMANDEUR D'EMPLOI, LE SALARIÉ EFFECTUE SA DEMANDE D'INSCRIPTION PAR INTERNET

www.francetravail.fr - m'inscrire / me réinscrire.

Les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont destinées à l'étude des droits des salariés à l'allocation d'aide au retour à l'emploi. Elles sont mises à disposition dans le dossier dématérialisé concernant le salarié, dénommé DUDE. Elles sont communiquées à d'autres organismes de protection sociale ou concourant à son reclassement. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et aux articles 15 et 16 du règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent auprès de France Travail. Le droit d'opposition ne s'applique pas à la collecte de ces données.

Unédic - DAJ 1240 - 06/24 - men art work - Tous droits réservés